

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération  
n° 2012.07.164

**Médiathèque :  
reconnaissance de  
l'intérêt  
communautaire de la  
bibliothèque centrale  
adultes/jeunes  
d'Angoulême**

**LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BEAUCHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Redwan LOUHMADI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.07.164**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**MEDIATHEQUE : RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA  
BIBLIOTHEQUE CENTRALE ADULTES/JEUNES D'ANGOULEME**

Les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, définis par arrêté préfectoral du 18 décembre 1999 modifié, prévoient à l'article 2 que l'agglomération a pris la compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Par délibération n°215 du 13 juillet 2006, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire au titre de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs par les critères cumulatifs suivants :

- il n'existe pas d'équipement similaire dans l'agglomération en termes de nature ou d'envergure,
- l'origine géographique des usagers concerne au moins 5 communes membres du GrandAngoulême. De plus, au minimum 45% des usagers de l'équipement proviennent de communes extérieures à la commune d'implantation de l'équipement,
- si la provenance géographique des usagers de l'équipement ne répond pas à ces critères, l'équipement devra alors présenter des potentialités avérées de rayonnement au delà de sa zone de chalandise actuelle,
- les services rendus se caractérisent par un professionnalisme avéré (qualification des intervenants, démarche qualité),
- l'impact de l'équipement agit sur l'un des deux enjeux suivants (définis dans le projet de territoire) :
  - o renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement extérieur,
  - o favoriser le développement économique ou la cohésion sociale du territoire.

Considérant ses caractéristiques telles que développées en annexe à la présente délibération, la bibliothèque centrale Adultes/Jeunes (Saint-Martial) présente un intérêt communautaire au regard des critères définis ci-dessus,

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 juin 2012,

**Je vous propose :**

**DE RECONNAITRE** à la majorité des deux tiers du conseil, l'intérêt communautaire de la bibliothèque centrale Adultes/Jeunes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juillet 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juillet 2012</b>

Caractéristiques de la bibliothèque centrale Adultes/Jeunes au regard des critères définissant l'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs de l'agglomération

**I - Il n'existe pas d'équipement similaire dans l'agglomération en termes de nature ou d'envergure.**

Par la surface respective de ses locaux de 900 m<sup>2</sup> (adultes) et 400 m<sup>2</sup> (jeunesse), l'importance des collections (85 000 /Adultes et 30 000/jeunes), la présence d'un riche fonds de livres anciens et du fonds local charentais, sa fréquentation (8000 inscrits et 4150 usagers actifs en 2011), cet équipement n'a pas d'équivalent sur le territoire.

**II - L'origine géographique des usagers concerne au moins 5 communes membres du GrandAngoulême. De plus, au minimum 45% des usagers de l'équipement proviennent de communes extérieures à la commune d'implantation de l'équipement ;**

**Si la provenance géographique des usagers de l'équipement ne répond pas à ces critères, l'équipement devra alors présenter des potentialités avérées de rayonnement au delà de sa zone de chalandise actuelle**

Bien que l'origine géographique des usagers concerne au moins 5 communes membres du GrandAngoulême, seulement 42 % des usagers ne sont pas angoumoisins et 16 % n'habitent pas l'agglomération.

Toutefois, par sa situation géographique en cœur d'agglomération et en zone commerciale, à proximité des dessertes de bus, ses spécificités (jeunesse, patrimoine, salle d'étude), la richesse de son offre documentaire, cet établissement, entrant dans une dynamique d'agglomération, présente des potentialités avérées de rayonnement au delà de sa zone de chalandise actuelle.

**III - Les services rendus se caractérisent par un professionnalisme avéré (qualification des intervenants, démarche qualité)**

Avec 17 agents dont 2 bibliothécaires et cinq assistants de conservation répartis dans trois pôles (lecture publique adulte, patrimoine et fonds charentais, lecture publique jeune), le professionnalisme des équipes est effectif.

Il sera renforcé par un plan de formation et par la mise en place d'un projet d'établissement à l'échelle de l'agglomération.

**IV - L'impact de l'équipement agit sur l'un des deux enjeux suivants (définis dans le projet de territoire) ;**

- **Renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement extérieur ;**
- **Favoriser le développement économique ou la cohésion sociale du territoire**

Parce qu'il contribue au patrimoine et à l'identité charentaise, par les actions qu'il mène notamment en direction de l'enfance et des familles, par les multiples partenariats avec les acteurs locaux et régionaux, l'équipement contribue à l'attractivité du territoire.

En outre, le projet d'établissement renforce l'attractivité de cet équipement sur l'agglomération et au delà puisque ce dernier y apparaît comme une vitrine de la future médiathèque d'agglomération.